SESSION 2019
Nouvelle-Calédonie

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
E5 CHOIX TECHNIQUES

Option : Gestion des milieux naturels et de la faune

Durée : 150 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 5 pages

Partie 1 7 points
Partie 2 8 points
Partie 3 5 points

SUJET

Des haies en plaine céréalière, un atout pour la Perdrix rouge.

La commune de Paizay-Le-Tort, dans le Mellois (Département des Deux-Sèvres, 79), couvre 835 ha de plaine utilisée principalement en céréaliculture intensive.
Les principaux usagers de ces espaces ruraux sont les agriculteurs et les chasseurs. L'activité agricole a entraîné, par l'intermédiaire du remembrement, la disparition de 70 % de haies en 50 ans. Dans le département des Deux-Sèvres, la fédération départementale des chasseurs du 79 a mis en place une gestion concertée en faveur de la petite faune sauvage, dont la perdrix rouge. Les agriculteurs sont des acteurs majeurs de cette gestion dans le cadre de la politique européenne.

Liste des documents

Le **document 1** présente la perdrix rouge *(Alectoris rufa)* et son suivi dans la commune de Paizay-Le-Tort.

Le **document 2** présente les acteurs impliqués dans la gestion concertée.

Le **document 3** présente la mise en œuvre des plantations de haies.

PARTIE 1 *(7 points)*

1.1- Relever les caractéristiques de l'habitat de la Perdrix rouge, à l'aide du **document 1.**

1.2- Préciser l'alimentation des jeunes perdreaux à partir du **document 1**.

1.3- Décrire l'évolution de la population de la Perdrix rouge de 2015 à 2016, puis de 2016 à 2017, à partir du **document 1.**

1.4- Proposer 3 hypothèses explicatives de ces évolutions.

1.5- Citer le statut de conservation de la Perdrix rouge à partir du **document 1.**

PARTIE 2 *(8 points)*

2.1- Repérer les acteurs et préciser leur rôle respectif à partir du **document 2**.

2.2- Identifier l'objectif recherché par la plantation d'une haie à l'aide **du document 3.**

2.3- Justifier le choix des essences et la période de plantation à partir des **documents 1 et 3**.

2.4- Montrer que les mesures incitatives présentées dans le **document 2** sont intéressantes pour les agriculteurs.

2.5- Formuler une problématique en lien avec la gestion d'une espèce chassable dans le Mellois.

PARTIE 3 *(5 points)*

3.1- Présenter, à l'aide d'un cas concret au choix, éventuellement en lien avec une expérience personnelle, une intervention visant à **gérer une espèce en zone agricole**, en indiquant :
- le contexte naturel et géographique, les acteurs, les aspects socio-économiques et réglementaires ;
- les objectifs et enjeux de l'action menée.

3.2- Justifier les choix techniques réalisés et programmés.

DOCUMENT 1

La perdrix rouge *(Alectoris rufa)* et son suivi dans la commune de Paizay-Le-Tort

Ses pattes, rouge vif sont assez longues, fortes et particulièrement bien adaptées pour la marche, en terrain découvert. C'est un oiseau de petite taille (38 cm). Ses ailes, courtes et robustes, lui permettent un vol puissant.
Son plumage, par ses teintes et ses dessins, lui assure un excellent camouflage au cœur de la végétation basse.



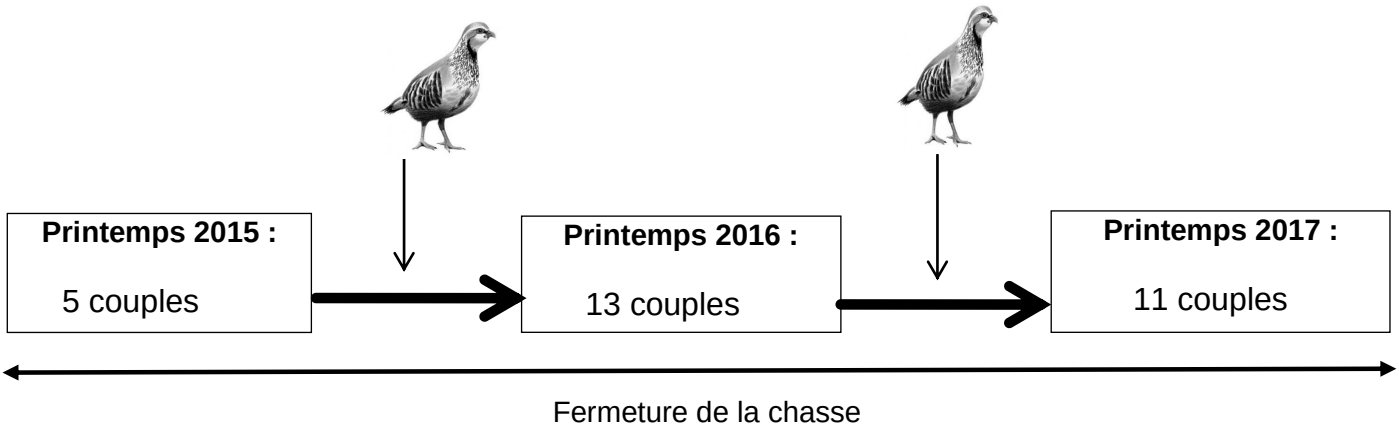
Habitat :
La perdrix rouge occupe essentiellement les milieux secs et ouverts qui présentent une végétation buissonnante de faible hauteur ; zones de culture céréalière, prairies, de friches, haies, bosquets.

Alimentation :
La perdrix rouge se nourrit surtout de végétaux : graines, semences, feuilles et racines. Lorsqu'elle élève des jeunes (au printemps ou en été), elle capture également des insectes (fourmis, sauterelles, coléoptères, araignées …).

Reproduction :
Les couples se forment en avril, début de la saison de nidification.
Après avoir trouvé une femelle, le mâle cherche un bon emplacement pour le nid : au sol, sous un buisson ou dans une haie.
La femelle y pond jusqu'à 20 œufs, qui seront couvés durant 24 jours en moyenne par les deux partenaires.
Les jeunes atteindront leur maturité sexuelle au printemps suivant.

Statut de conservation :
La Perdrix rouge est une espèce endémique dans le sud-ouest de l'Europe, à statut de conservation défavorable. Elle est vulnérable et ses populations sont en déclin.

État des populations dans la commune de Paizay-Le-Tort :
Le schéma ci dessous indique l'état des populations suite à deux lâchers, la chasse est fermée pendant toute cette période.



Source : extrait de www.oiseaux.net, www.oncfs.gouv.fr et FDC 79.

DOCUMENT 2

Les acteurs impliqués dans la gestion concertée

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres :

Elle fédère 12 500 chasseurs pratiquant leur loisir sur 269 ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) ou sociétés communales, et sur 1 150 chasses privées.
La politique de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres est axée prioritairement sur le développement du petit gibier (lièvre, lapin, perdrix, faisan).
Pour ce faire, le développement d'aménagements favorables à la faune est initié et soutenu financièrement et techniquement par la Fédération des Chasseurs (achats des plants et plantation de haies, bosquets ; le suivi de la population de Perdrix rouge.)

Source http://www.chasse-79.com

Les mesures incitatives européennes pour les agriculteurs :

Dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) européenne, une MAEC (mesure agri environnementale et climatique) permet de donner des moyens aux agriculteurs pour entretenir les haies, et financer l'achat de plants.
Cette mesure peut représenter une aide de 3 500 €/an sur 5 ans pour 5 km linéaires maximum.

Source http://afac-agroforesteries.fr

Les chantiers de plantation :

Ils sont réalisés dans le cadre de chantiers d'insertion organisés par la communauté de communes pays Mellois encadrés par l'agent technique en milieu rural.

Source : pays mellois.org

DOCUMENT 3

Mise en œuvre des plantations de haies

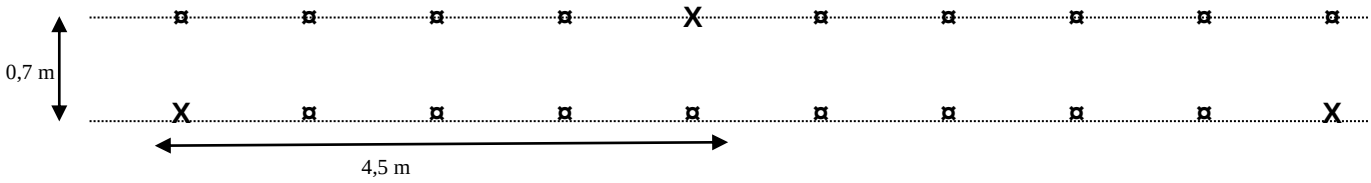
Les sites de plantation sont définis en prenant en compte les contraintes agricoles et la répartition géographique de la population de Perdrix rouge.

Période de plantation : de novembre à mars.

Objectif : augmenter l'habitat favorable à la petite faune dont la Perdrix rouge.

Descriptif : haie double, plants disposées sur deux lignes en quinconce.

Schéma de plantation



X : arbre de haut jet

¤ : arbuste buissonnant

Composition : une haie composite est formée d'une association d'espèces de haut jet et d'arbustes buissonnants.
Les arbres de haut jet auront un développement important avec le temps. Les arbustes buissonnants sont des espèces d'une hauteur comprise entre 1 m et 5 m (voir tableau ci-dessous).

Arbres de haut jet	Arbustes buissonnants
Alisier torminal	Bourdaine
Charme commun	Cornouiller sanguin
Chêne pubescent	Fusain d'Europe
Érable champêtre	Néflier
	Prunellier
	Troène vulgaire

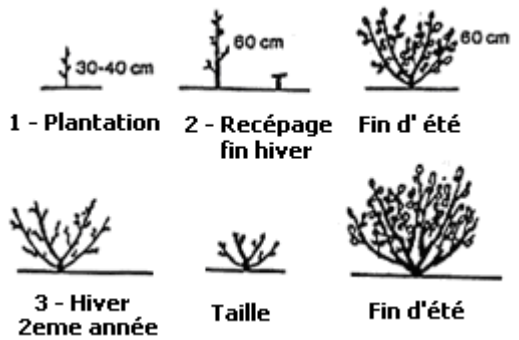
Source : http://www.promhaies.net/wp-content/uploads/2015/07/fiche_SRAH_Rouille.pdf

Entretien de la haie pour les arbustes buissonnants :

Les arbustes buissonnants ont pour objectif de former des touffes à plusieurs brins, destinées à garnir la base de la haie.

En fin d'hiver, quelques semaines avant le démarrage de la végétation, rabattre les plants à 15 à 20 cm du sol.

La deuxième année, ne tailler que si la pousse a été bonne (rabattre la moitié de la pousse de l'année). Idem la troisième année suivant la réaction des végétaux.



Source : https://www.le-petit-manchot.fr/formation-des-brise-vent/la-gestion-du-bocage/articles/1394